

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 8 DECEMBRE 2015 A 18 H 30

Présents : Jean Pierre BERTHIER, Gilbert DERRIER, Jean Noël DUVERNEY-GUICHARD, Sihame EL HORFI, Caroline FARGE BERTOLO, Patrice FONTAINE, Alban PRUVOT, Thomas TARAVEL, Didier TROCHET

Excusée : Thierry SANCHEZ (procuration à Jean-Noël DUVERNEY-GUICHARD),

Secrétaire de séance : Sihame EL HORFI

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir inscrire à l'ordre du jour la question suivante :

« Autorisation de saisine du tribunal administratif par la SATVAC pour la désignation d'un commissaire enquêteur dans le cadre de l'étude d'impact général pour l'aménagement du domaine skiable ». Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'inscription de cette question.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE**, à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 27 octobre 2015,
- **PREND NOTE** des décisions du Maire prises dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée en date du 12 avril 2014, ci-après :
 - MARCHE PUBLIC RELATIF AU DENEIGEMENT - MAPA : Attribué à l'entreprise TRAVAUX DES CIMES pour un montant de 182 511.50 €/TTC (marché à bons de commande)
 - MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX POUR LA FIBRE OPTIQUE - MAPA : Attribué à la société VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT pour un montant de 58 800.00 €/TTC,
- **APPROUVE**, à l'unanimité, la convention entre la commune et la SATVAC qui définit :
 - les conditions dans lesquelles sont réalisées les opérations de secours au profit de toute personne accidentée, blessée ou en détresse sur l'ensemble du domaine skiable, délimité par le plan le plan joint, avec tous les moyens nécessaires en personnels et matériels,
 - les modalités d'exécution, notamment la rémunération du prestataire et la durée du contrat.

ET MANDATE Monsieur le Maire pour signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **SURSEOIT** à statuer sur la mise en œuvre de conventions relatives au passage de spots publicitaires au cinéma du Corbier,

- **DECIDE**, à l'unanimité, de signer avec l'office de tourisme du Corbier une convention de mise à disposition de la patinoire pour la pratique du patin à glace, pendant la saison d'hiver 2015/2016, le vendredi après-midi de 14H45 à 16H00 dans le cadre exclusif des activités proposées au Club Enfants, **FIXE** le montant de la redevance à 100.00 euros par mois pour la saison d'hiver 2015/2016 et **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **DECIDE**, à l'unanimité, d'instituer le régime des astreintes tel que défini par les textes en vigueur. Les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 011, articles 6411 et 6413 du budget. Les délibérations en date des 25 mars 2009, 29 août 2009, 10 octobre 2009 et 26 mars 2013, devenues caduques, sont abrogées,
- **PREND ACTE** du choix de la commission d'appel d'offres qui a désigné la société AK Nettoyage comme attributaire marché de nettoyage de divers locaux communaux, pour un montant de 23.00 €/HT (27.60 €/TTC) de l'heure pour les prestations de base et 24.50 €/HT (29.40 €/TTC) pour les prestations particulières, sans minimum et avec un maximum de 40 000.00 €/HT pour un an renouvelable trois fois pour une durée de un an, **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer le marché et **PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets, 2015, 2016, 2017 et 2018,
- **ELIT**, à main levée Monsieur Jean Noël DUVERNEY-GUICHARD, membre titulaire et Monsieur Thomas TARAVEL, membre suppléant, comme représentant de la commune au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes entre la commune de VILLAREMBERT et l'EPIC pour la téléphonie et les télécommunications,
- **VALIDE**, à l'unanimité, l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un ascenseur extérieur à proximité du poste de secours, d'un montant de 2 900.00 €/HT, correspondant à 7.31 % du marché initial et **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **VALIDE**, à l'unanimité, l'avenant n° 1 au Lot n° 2 – Résine Bassin - du marché public relatif à la réfection des bassins et espaces publics extérieurs de la piscine pour un montant de 11 000.00 €/HT correspondant à 9.12 % du marché initial et **MANDATE** Monsieur le Maire pour signer tous les actes et accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **APPROUVE**, à l'unanimité, les nouveaux tarifs des frais de secours sur pistes pour l'hiver 2015/2016 et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire,
- **SE PRONONCENT**, à l'unanimité, défavorablement sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale tel qu'il a été proposé par M. Le Préfet de la Savoie, **SE PRONONCENT** favorablement pour un rapprochement avec la seule Communauté de Communes Cœur de Maurienne, avec les principaux arguments suivants :
 - Un regroupement à 16 communes permet d'envisager plus facilement la mise en place d'une gouvernance efficace (nonobstant les problèmes de représentativité à régler) ;
 - Le poids de l'activité touristique serait plus important dans cette organisation ce qui permettrait aux élus de peser sur les orientations en matière d'investissement et d'organisation

- Cette organisation permettrait plus facilement d'intégrer progressivement les compétences et d'en maîtriser l'efficacité économique au service de la population permanente et touristique,

DEMANDENT un délai complémentaire pour la mise en œuvre réfléchie et progressive d'un regroupement, **AFFIRMENT** la nécessité de la prise en compte de la population touristique dans le calcul de la population pour la représentativité intercommunale et **REAFFIRMATION** leur opposition à la poursuite des baisses de ressources par prélèvement de l'ETAT (DGF, FPIC,...)

- **MAINTIENT**, à l'unanimité, sa demande de subvention auprès du Département pour la création de stationnements à la station du Corbier pour la programmation 2016,
- **MAINTIENT**, à l'unanimité, sa demande de subvention auprès du Département pour la création d'un ascenseur à la station du Corbier pour la programmation 2016,
- **MAINTIENT**, à l'unanimité, sa demande de subvention auprès du Département pour les travaux de réfection des courts de tennis pour la programmation 2016,
- **VALIDE**, à l'unanimité, les modifications des prix des carburants, intervenues depuis le 27 octobre 2015,
- **DECIDE**, à l'unanimité, d'allouer à l'école de la Toussuire une subvention de 100.00 € par enfant domiciliés à Villarembert, et fréquentant l'école de la Toussuire en primaire et maternelle soit 1 200.00 € pour 12 enfants,
- **DECIDE**, à l'unanimité, d'admettre en non-valeur, sur le budget de l'exercice 2015, les sommes qui n'ont pu être recouvrées par suite de décès, absence, disparition, faillite, insolvabilité ou indigence des débiteurs, pour un montant total de 10 393.28 euros,
- **AUTORISE**, à l'unanimité, le maire à présenter à la préfecture, la demande de prorogation du délai de dépôt de l'agenda d'accessibilité programmée (AD'AP) pour les bâtiments communaux ci-après :
 - « Office de Tourisme, Espace Cosmos, Piscine »
 - « Salle de musculation et salle Charvin »
 - « Camping, Jardin d'enfants et Patinoire »
 - « Mairie, école et église »
 - « Cabinet médical, garderie »
- **SURSEOIT** à statuer sur la participation de la collectivité au financement des forfaits de ski pour les enfants de la commune scolarisés en écoles primaire et maternelle,
- **VOTE**, à l'unanimité, les augmentations de crédits budgétaires correspondant à la décision modificative n° 6,
- **APPROUVE**, à l'unanimité, le dossier de demande de classement en catégorie I présenté par l'office de tourisme « CORBIER TOURISME » et **AUTORISE** Monsieur le Maire à adresser ce dossier au préfet en application de l'article D.133-22 du code du tourisme,

- **DONNE**, à l'unanimité, l'autorisation de passage à la SATVAC pour l'implantation du télésiège « La voie lactée » et l'aménagement de la piste sur les parcelles communales,
- **DONNE**, à l'unanimité, l'autorisation de passage à la SATVAC pour l'implantation du télésiège « L'Ourson » et l'aménagement de la piste sur les parcelles communales,
- **DONNE**, à l'unanimité, l'autorisation de passage à la SATVAC pour l'implantation du téléski du Saut et l'aménagement de la piste sur les parcelles communales,
- **AUTORISE**, à l'unanimité, la SATVAC à réaliser des travaux de terrassement sur la piste du jardin d'enfants et l'espace débutants sur les parcelles communales,
- **AUTORISE**, à l'unanimité, la SATVAC à saisir le tribunal administratif de Grenoble pour la désignation d'un commissaire enquêteur dans le cadre de l'étude d'impact générale pour l'aménagement du domaine skiable du Corbier,

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 45.

Le Maire,

Jean Pierre BERTHIER

